L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & CIE.
No. 81, Rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 16 MARS 1842.

Pour Président des Etats-Unis:
HENRY CLAY.
Pour Vice-Président:
WINFIELD SCOTT.
Pour Gouverneur:
HENRY JOHNSON.
Pour Maire:
WILLIAM FRERET.

REIMPRESSION DES LOIS DE L'ÉTAT.

Maintenant que les travaux financiers de la législature touchent à leur terme, ne devrait-on pas s'occuper d'un sujet qui affecte jusqu'à un certain point la fortune d'une partie considérable de la population? Ne devrait-on pas ordonner la réimpression générale des lois de l'Etat?

Il est bien difficile, sinon impossible, de se procurer toutes les lois passées par nos législatures; plusieurs années manquent même absolument. Cependant on comprend de quelle utilité il est que toutes les personnes intéressées, que tous les citoyens puissent avoir un accès facile au texte des lois qui régissent leurs personnes et leurs biens. La maxime que personne ne peut ignorer la loi est subordonnée dans tous les gouvernements libres à la condition de mettre la loi à la portée de l'examen de chacun.

Nous avons il est vrai des compilations ou *digestes* où se trouvent réunies en faisceau toutes les dispositions existantes des lois; mais ces compilations dont nous sommes loin, du reste, de vouloir contester l'utilité, ne sauraient dispenser des *statuts* eux-mêmes. Quel que soit le mérite du compilateur, il n'est pas infaillible; il peut omettre des dispositions importantes, il peut donner à une loi d'abrogation plus d'effet, plus d'extension qu'elle n'en a; il peut en un mot commettre des erreurs ou des omissions qui ne peuvent être relevées qu'avec les *statuts* originaux à la main.

Le grand mérite des digestes, en général, et ce mérite est incontestable, c'est de servir de table analytique des dispositions législatives en vigueur et, par conséquent, de faciliter les recherches; mais cela ne doit pas dispenser de recourir aux textes: et le jour où il ne serait plus possible d'y avoir recours, du jour où il n'y aurait plus que la compilation, le compilateur aurait pris la place du législateur.

Qu'on ne prenne point ces réflexions pour une critique des compilateurs qui sont généralement, au contraire, des juristes distingués; on peut même ajouter qu'il y a tel compilateur qui ferait, à lui seul, de meilleures lois que toute une législature. Seulement nous avons voulu dire que l'absence des textes mêmes des *statuts* introduirait dans la jurisprudence un nouveau genre d'incertitude et d'inégalité.

Il est encore un autre motif qui milite en faveur de cette réimpression. Les derniers digestes qui ont été publiés n'ont tenu compte que du texte anglais. Cependant on sait qu'en cas d'obscurité la traduction française sert à déterminer le véritable sens ou l'esprit de la loi. Or, comment pourra-t-on s'aider de la traduction française si les lois ne sont connues que par un digeste exclusivement anglais?

Espérons donc qu'on daignera s'occuper de cet objet dont l'importance n'est pas contestable.

INCENDIE.—Un nouvel incendie a éclaté hier, à environ dix heures et demie du matin, dans le voisinage des ruines du théâtre St. Charles. Les pompiers ayant accourus avec promptitude sur les lieux, sont parvenus après une heure de travail, à arrêter le progrès des flammes.

ENCORE UN INCENDIE!

Hier soir, vers 7 heures, le feu s'est déclaré dans une grande bâtisse à l'encoignure des rues Poydras et Tchoupitoulas, et on n'a pu arrêter ses progrès qu'après la destruction de trois belles maisons à 3 étages sur la rue Tchoupitoulas, et de six autres à 4 étages, sur la rue Poydras. Le feu s'est d'abord déclaré au grenier de la maison d'encoignure occupée par MM. Prichard & Taggart qui y tenaient un magasin de comestibles. De là les flammes se sont dirigées avec rapidité sur chaque aile et ont consumé les édifices suivans: sur la rue Tchoupitoulas, le magasin de MM Hoffman & Co. marchands de comestibles, et celui de MM. Perry & Jackson; sur la rue Poydras, les magasins de MM. Green & Shankle, Loulley & Russell, Geo. Starkey & Co. C. C. Sackett & Co. J. W. Stanton & Co. et W. H. Fuller—tous trafiquant dans les denrées de l'Ouest.

Arrivé à ce de[illegible] l'obstacle que lui [illegible] gasin de l'édifice [illegible] trapdinaires [illegible]

Nous n'avons [illegible] l'étendue des pertes [illegible] seulement [illegible] tenaient à M. [illegible] ce qui se trouvait [illegible] MM. Prichard & Taggart, qui ont tout perdu, ont une assurance de [illegible], à la compagnie des Pompiers. MM. Starkey & Co. étaient également assurés.

On dit que cet incendie est l'œuvre de quelques malfaiteurs.

Encore! Encore un autre feu!—2 heures du matin. Les cloches annoncent que les torches incendiaires sont passées de la 2de. à la 3me municipalité.

ACCIDENT.—Un individu, s'étant engagé avant-hier parmi les ruines du théâtre St. Charles, a été tué par la chute d'une brique qui lui a fracassé le crâne.

COUR CRIMINELLE.

Louis Augustin, h. de c. l. accusé d'assaut et batterie, commis le [illegible] sur la personne de Nancy Célestine, f. de c. l. a comparu hier à la barre de la Cour Criminelle.

Immédiatement après la prestation du serment du jury et avant l'ouverture des débats, il s'est élevé un incident qui mérite d'être signalé. Il ne s'agissait rien moins que de contester l'affranchissement de Nancy Célestine et de savoir si son témoignage pouvait être reçu dans cette affaire.

M. Eustis appuyé comme témoin a déclaré sous serment entre autres choses que: la nommée Nancy Célestine étant son esclave avait été emmenée pour le servir dans un voyage qu'il fit avec sa famille en France et en Angleterre, que Nancy avait contracté mariage en France, qu'elle avait accompagné ainsi que son mari la famille de M. Eustis dans différentes parties de l'Union, que [illegible] retour dans l'Etat de la Louisiane, M. Eustis persuadé que son esclave était affranchie par le seul fait qu'elle avait, de son consentement, mis le pied dans des pays où l'esclavage n'était pas connu; il avait, depuis cette époque, agi envers Nancy comme envers une personne libre, et ne l'avait en ce moment à son service que parce qu'il avait fait avec elle un contrat par lequel elle s'engageait à le servir pour un temps déterminé, moyennant une rétribution de qu'il lui payait mensuellement.

M. Eustis interpellé s'il est citoyen des Etats-Unis, a répondu affirmativement.

M. Preaux avocat de l'accusé, a soutenu que nonobstant les décisions de la Cour Suprême qui pourraient être opposées, Nancy ne pouvait être considérée comme libre, attendu qu'elle n'avait pas été affranchie conformément aux lois de l'Etat et que le témoignage d'un esclave ne pouvait être reçu sous serment.

M. Collins l'avocat de district, s'étayant de différentes décisions de la Cour Suprême s'est attaché à prouver l'affranchissement de Nancy et a terminé en disant que si le témoignage de cette femme était repoussé, sa position serait telle qu'elle se trouverait dans l'impossibilité d'obtenir justice dans aucun de nos tribunaux.

S. H. le juge Canonge prenant conseil de sa logique et de son impartialité habituelles a fort habilement résumé les plaidoiries et a décidé qu'un esclave étant une propriété que le maître avait le droit de placer et de déplacer, et Nancy n'ayant pas été affranchie d'après les lois de l'Etat, elle ne pouvait légalement être considérée comme libre. Il a en conséquence jugé que le témoignage de Nancy ne pouvait être admis, qu'il n'y avait pas lieu à poursuivre dans cette affaire et a mis Louis Augustin hors de cour.

THEATRE ITALIEN.—Ce soir, ainsi que nous l'avons annoncé, les artistes italiens commencent leurs représentations au Théâtre d'Orléans par *Marino Faliero*. Nous leur souhaitons le même succès qu'à St. Charles; mais nous avons quelquefois peur qu'ils ne se trouvent à l'étroit sur leur nouvelle scène. La voix de Salvatory qui remplit si bien une vaste salle, celle de Mme Rossi qui au besoin dominerait le bruit de la foudre, le chant des chœurs qui attaquent si vigoureusement, toute cette puissance enfin qui distingue la troupe italienne, ne paraîtra-t-elle pas quelque peu rude entre ces murs habitués à ouïr les élégantes et fines vocalises de Mlle Calvé? Après tout, des artistes comme ceux dont nous parlons, sauront bien se soumettre aux exigences de leur nouveau domicile. Si du reste il se produit quelque chose de défaut de la salle, ils gagneront beaucoup sous un autre rapport. Nos [illegible] se réunissant à ceux qui les accompagnent, formeront assurément l'orchestre meilleur et des plus riches qu'on ait [illegible] entendre. Le nombre des violons [illegible] sensiblement augmenté, chose fort importante; et les instrumens à vent ne seront plus d'une faiblesse et d'une rareté quelquefois désespérante. L'exécution instrumentale pourra être alors au niveau du talent des chanteurs; ce sera une grande amélioration.

THEATRE AMERICAIN.—Ce soir au théâtre de la rue Poydras, représentation extraordinaire au bénéfice de Mme FITZWILLIAM.

LA LORGNETTE.—Cet intéressant petit journal paraîtra demain matin, orné d'une belle vignette représentant l'intérieur d'une loge d'opéra. Nous en félicitons le rédacteur de *La Lorgnette*, car toute amélioration matérielle apportée dans une feuille témoigne de sa prospérité.

Lundi 7 du courant, un ouragan s'est fait ressentir dans le comté de Lauderdale (Alabama) et a renversé plusieurs maisons. Il n'y a aucune victime à déplorer.

EUROPE.—Les navires à voiles, venant d'Europe, arrivent presque chaque jour à New-York; mais aucun d'eux n'apporte de journaux. Tous semblent avoir compté sur ceux que le *Caledonia* nous devait. Le *Tarolinta*, parti de Liverpool le 24 janvier, dit que la seule préoccupation de l'Angleterre, au moment où il mettait en mer, était le baptême du prince de Galles qui avait lieu le lendemain même. Le roi de Prusse et le roi des Belges venaient d'arriver et l'on parlait beaucoup des cinq magnifiques bâtimens à vapeur qui étaient allés les chercher sur le continent: ces bâtimens formaient une petite flotille, digne des deux souverains. Quand donc entendrons-nous autre chose que l'écho des réjouissances royales?

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.
CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Mardi, 15 mars 1842.

La chambre s'occupe du bill qui a pour objet de réduire les dépenses de l'Etat, et en adopte les sections restantes avec amendemens.

M. Voorhies, du comité des enrôlemens, annonce comme dûment enrôlés "un acte pour autoriser l'achat d'un certain nombre d'exemplaires du Digeste de Bullard et de Cury," et "un acte concernant les compagnies de pompiers de la Nouvelle-Orléans, ainsi que bon nombre d'autres bills et résolutions.

La chambre prend ensuite en considération le bill relatif aux revenus de l'Etat. M. Sweazy propose de le déposer sur le bureau sujet à l'appel de la chambre; il s'ensuit quelque discussion, et la motion est perdue par 15 voix contre 11.

Le bill après des débats peu important, est renvoyé à un comité particulier avec ordre de présenter au plus tôt un rapport.

La chambre s'occupe du bill qui a pour objet d'augmenter les revenus de l'Etat. M. Winchester propose une section en remplacement de la 1re. section. MM. Hunt et Wadsworth se déclarent en faveur de la section proposée par M. Winchester. La chambre ayant résolu de recevoir cette dernière section, les paroisses sont prises chacune à tour de rôle, et les taxes proposées sont adoptées avec ou sans amendemens.

Puis la chambre s'ajourne.

INTERIEUR.
[*Correspondance particulière de l'Abeille.*]

WASHINGTON, 5 mars 1842.

Le Sénat n'a pas siégé aujourd'hui, ainsi qu'il avait été résolu lors du dernier ajournement.

On croit généralement que les honorables sénateurs céderont par courtoisie tout le reste de ce mois à M. Clay, afin de lui donner le temps de s'occuper activement des mesures qu'il a proposées, et de travailler à les faire adopter, avant que de se retirer définitivement de la vie publique.

Le *National Intelligencer* de ce matin annonce l'élection de M. CRITTENDEN, en remplacement de M. Clay. Vous aurez sans doute appris cette nouvelle long-temps avant nous, par la voie des journaux du Kentucky. L'opinion générale est que M. Crittenden succèdera à M. Clay comme chef du parti whig dans le Sénat, bien que quelques personnes penchent à croire que M. Maugen ralliera autour de lui les principaux sénateurs whigs.

La semaine prochaine sera consacrée à des débats fort intéressans. Il est probable que le Sénat s'occupe lundi du bill qui a pour objet de venir au secours des banques de ce district. Benton et Allen ne déchaîneront sans doute contre le bill, et en prendront peut-être texte pour dénoncer le projet d'Echiquier.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.—M. Tallaferro a demandé que le vote par lequel la Chambre a adopté jeudi dernier une résolution qui change l'heure des séances, soit repris en considération. Si la Chambre se réunit à 11 heures au lieu de midi, les comités permanens n'auront probablement pas le temps de préparer leurs rapports. M. Fillmore a rappelé à la Chambre que trois mois de la session étaient déjà écoulés, sans qu'aucune mesure tant soit peu importante eût été adoptée. C'est pourquoi, il espère que la motion de reprendre le vote en considération, sera rejetée, et que la Chambre consentira à se réunir une heure plus tôt.

Après quelques débats très peu intéressans, le vote est repris en considération.

La résolution est alors amendée, et la Chambre ne sera tenue de se réunir à 11 heures, qu'après le 1er. d'avril.

Le reste de la séance a été consacré aux débats suscités par les résolutions présentées par le comité [illegible]

TROUBLES A BALTIMORE.

[illegible]

Les journaux de Baltimore du [illegible] ne font aucune mention des faits avancés par le correspondant du *Charleston Courier*.

FLORIDES.

Extrait de la correspondance du [illegible]

Le 27 février, le major Plympton du 2me. d'infanterie, a fait prisonnier, près de la rivière de Pilifax, à l'Est de St. Johns, le célèbre chef surnommé "Short Grass", l'un des plus cruels Indiens de la tribu des Mickasuckie.

Halleck-tustenuggee s'est réfugié avec ses guerriers à l'est de St. Johns. Il se forme partout des escouades qui se mettent à sa poursuite.

Le colonel Worth et son état major sont arrivés à Blacks, le 2 mars, six compagnies du 8me. d'artillerie sont arrivées le 3 dans la même ville.

On commence à espérer que le major Belknap parviendra à obtenir une entrevue avec Assynoole, le chef d'une tribu de cent guerriers, et qu'il se décidera à mettre bas les armes.

Trois ou quatre femmes ont été massacrées à coups de flèches par les Indiens à l'ouest du Swannee. Plusieurs compagnies se sont immédiatement acheminées vers ce lieu.

Le colonel Worth est à Pilatka.

Les whigs de la ville de Troy, dans l'Etat de New-York, ont élu maire leur candidat par une majorité de 41 voix.

Le *Revenue Cutter*, JACKSON, capitaine Robert Day, est arrivé à Mobile il y a quelques jours.

Le juge GRIMKE, de la Cour Suprême de l'Ohio, vient de se démettre de sa place.

Le 4 courant, le Caledonia n'était pas encore arrivé à Boston.

Les deux chambres de la Législature du Maryland ont adopté un bill qui ordonne à cette législature de se réunir deux fois par an.

On lit dans un journal de Boston:

"Les dernières compagnies d'assurance de cette ville refusent d'accorder de nouvelles polices d'assurances sur le Caledonia, à moins de trente pour cent."

EXTERIEUR.
TEXAS.
INVASION DU TEXAS PAR LES MEXICAINS.

Les officiers du steamer *New-York*, arrivé ici, hier matin, de Galveston, annoncent comme certaine l'invasion du Texas par les Mexicains. La ville de *San-Antonio* a ouvert ses portes à l'ennemi; *Goliad* a partagé le même sort; les Mexicains s'en sont rendus maîtres presque sans coup férir.

L'armée ennemie, composée selon les uns de 6,000 hommes, et selon d'autres de 14,000, est entrée dans le Texas sur divers points. Les Texiens rassemblent leurs forces à Victoria, Gonzales et Austin, et sont déterminés à faire une défense désespérée.

"On lit dans un extra du *Civilian* du 12 mars:

Par le steamer *Dayton*, qui vient d'arriver d'Houston, nous apprenons qu'il y avait été reçu des nouvelles d'Austin jusqu'à lundi dernier. Les Mexicains se sont emparés de San Antonio, samedi dernier. Ils étaient au nombre de 3,000. Il y a déjà de ce côté-ci de Rio-Grande 14,000 Mexicains.

"Les habitans de Houston courent aux armes. Un régiment s'est dirigé hier vers San Antonio."

"Nous publions ce qui suit d'après la lettre que nous venons de recevoir:

"Samedi dernier, à 11 heures, au moment où le steamer New-York partait de Galveston, selon les rapports des officiers du steamer Burr[illegible], l'arrivée de Houston, que la ville de San Antonio était tombée le 5 courant au pouvoir des Mexicains, commandés par le général Vasquez. Les troupes mexicaines se composaient de 50 lanciers, 350 dragons, 400 hommes d'infanterie, trente Indiens de Caddo à cheval, et environ 550 *rancheros*, et formaient sans doute l'avant garde de l'armée. Tous les Mexicains, résidant à Bexar, se sont ralliés aux envahisseurs. D'après les informations les plus exactes, il y a en ce moment sur le territoire texien environ 15,000 Mexicains. Le général Burrelson est à Gonzales, et commande à deux mille hommes. Cette petite armée s'augmente tous les jours, et est prête à soutenir bravement l'attaque des Mexicains, bien que ceux-ci leur sont de beaucoup supérieurs en nombre.

"Le général Houston est parti dimanche matin, à 10 heures, pour l'armée. Il paraît aussi calme que s'il n'était rien survenu de nouveau. Il jouit d'une excellente santé, et nul doute qu'il ne parvienne à tirer vengeance des Mexicains.

"Le général Houston peut rallier, s'il le veut, 10 mille hommes sous le drapeau texien, en moins de trente jours. Les habitans de Houston et de Galveston prennent les armes. Le steamer Lafitte et *trois* goëlettes appartenant à divers individus ont été équipés et approvisionnés par les citoyens de Galveston, et ont mis à la voile dimanche dernier sous le commandement du capitaine Clarke, pour Copano et San-Jago. Le pavillon texien sera d'abord arboré dans cette dernière ville, et puis nos forces se dirigeront sur Matamoras. Tels sont les ordres du général Houston.

"Jamais encore les Texiens n'ont fait éclater une aussi grande joie, que depuis qu'ils ont appris l'invasion de leur territoire par les Mexicains. Ils désirent avec ardeur de se mesurer avec ces derniers, et leur mot de ralliement est celui-ci: "Vaincre ou Mourir."

PROCLAMATION.
Aux citoyens du Texas.

CONCITOYENS:—Il nous vient des frontières du Sud-Ouest des bruits d'invasion. L'Exécutif n'a encore reçu aucuns détails officiels. Les faits sont cependant de telle nature, qu'il nous importe de nous préparer à la guerre. Tous ceux qui sont enrôlés dans l'armée texienne doivent se tenir en état de se transporter sur les points menacés dès qu'ils en recevront l'ordre. Il est par les présentes ordonné aux colonels de chaque comté, de diviser leurs comtés respectifs en sections militaires, et de procéder immédiatement au nomination de colonels et autres officiers subalternes, et de diviser leurs compagnies en trois classes, selon la classe à laquelle chacun pourra appartenir. Les colonels pourront enrôler au service du Texas quiconque le désirera.

Tout habitant du Texas sera tenu, quand il en recevra l'ordre du président, de se faire immédiatement inscrire, et de se présenter complètement équipé, avec des provisions pour huit jours, et cent cartouches dans la giberne. Il se feront inscrire pour trois mois, à compter du jour de leur inscription au quartier général.

Au cas d'une formidable invasion, il serait tout-à-fait inutile de faire un appel au patriotisme et au courage des Texiens.—Ils ont conquis bravement leur indépendance, ils ont joui jusqu'ici de tous les bienfaits de la liberté, ils doivent être fiers de leur nom de Texiens.

Si nos ennemis viennent nous chercher jusque dans nos foyers, nous serons forcés, pour la conservation de nos familles et de notre pays, d'avoir recours à la force et de repousser par les armes l'invasion étrangère. Si la guerre devient nécessaire, nous saurons la faire. Nous accablerons notre ennemi de tout le poids de notre vengeance. Ils ont oublié la conduite généreuse des Texiens à leur égard, quand ils étaient à la merci de ces derniers! Nous les avons épargnés, quand l'humanité peut-être commandait d'user envers eux de représailles! Les Mexicains oublient encore une fois ce que se doivent mutuellement les nations alors qu'elles se livrent la guerre, eh bien! ils en seront cruellement punis! Les Texiens peuvent et veulent être libres!—Ils préfèrent la mort au servage et à la perte de leur indépendance.

SAMUEL HOUSTON.

Galveston, 10 mars 1842.

Nous nous empressons d'emprunter aux journaux la *Presse* et les *Débats* du 12 et 13 janvier les fragmens suivans d'un nouvel ouvrage de M. Victor Hugo, intitulé *Rhin*. L'apparition de cet ouvrage (se composant de vingt cinq lettres et d'une conclusion qui, à elle seule, a deux cents pages) a produit une véritable sensation dans le monde politique et littéraire. La *Presse* dit en publiant quelques-uns de ces fragmens: "quelles tempêtes va déchaîner dans toute la presse allemande, cette conclusion qui est d'une élévation de pensée et de style à la hauteur de laquelle M. Victor Hugo lui-même n'avait peut-être jamais atteint!"

MAYENCE, 1er octobre.

Un ruisseau sort du lac de Toma, sur la pente orientale de Saint Gothard; un autre ruisseau sort d'un autre lac au pied du mont Lukmanier; un troisième ruisseau suinte d'un glacier et descend à travers les rochers d'une hauteur de mille toises. A quinze lieues de leurs sources, ces ruisseaux viennent aboutir au même ravin près Reichenau. Là, ils se mêlent; N'admirez-vous pas, mon ami, de quelle façon puissante et simple la providence produit les grandes choses? Trois pâtres se rencontrent, c'est un peuple; trois ruisseaux se rencontrent, c'est un fleuve.

Le peuple naît le 17 novembre 1307, la nuit, au bord d'un lac où trois pasteurs viennent de s'embrasser; il se lève, il atteste le grand Dieu qui fait les paysans et les Césars, puis il court aux fléaux et aux [illegible]

[illegible]

Le fleuve naît entre deux murailles de granit [illegible] il rencontre à Andeer, village tomain, le souvenir de Charlemagne, à Coire, l'ancienne Curia, le souvenir de Drusus, à Feldkirch le souvenir de Masséna [illegible]

Aussi trois pâtres, trois ruisseaux. La Suisse et le Rhin s'engendrent de la même façon dans les mêmes montagnes.

Le Rhin a tous les aspects. Il est tantôt large, tantôt étroit. Il est glauque, transparent, rapide, joyeux de cette grande joie qui est propre à tout ce qui est puissant. Il est torrent à Schaffouse, gouffre à Laufen, rivière à Sickingen, fleuve à Mayence, lac à Saint-Goar, marais à Leyde.

Il se calme, dit-on et devient lent vers le soir comme s'il s'endormait; phénomène plutôt apparent que réel, visible sur tous les grands cours d'eau.

Je l'ai dit quelque part, l'unité dans la variété, c'est le principe de tout art complet. Sous ce rapport la nature est la plus grande artiste qui il y ait. Jamais elle n'abandonne une forme sans lui avoir fait parcourir tous les logorithmes. Rien ne se ressemble moins en apparence qu'un arbre et un fleuve; au fond pourtant l'arbre et le fleuve ont la même ligne génératrice. Examinez l'hiver, un arbre dépouillé de ses feuilles, et couchez-le en esprit à plat sur le sol, vous aurez l'aspect d'un fleuve vu par un géant à vol d'oiseau. Le tronc de l'arbre, ce sera le fleuve; les grosses branches, ce seront les rivières; les rameaux et les ramuscules, ce seront les torrens, les ruisseaux et les sources; l'élargissement de la racine, ce sera l'embouchure. Tous les fleuves vus sur une carte géographique sont des arbres qui portent des villes tantôt à l'extrémité des rameaux comme des fruits, tantôt dans l'entre-deux des branches comme des nids; et leurs confluens et leurs affluens innombrables imitent suivant l'inclinaison des versans et la nature des terrains, les embranchements variés des différentes espèces végétales qui, toutes comme on sait, tiennent leurs jets plus ou moins écartés de la tige selon la force spécial de leur sève et la densité de leur bois. Il est remarquable que si l'on considère le Rhin de cette façon, l'idée royale qui semble attachée à ce robuste fleuve ne l'abandonne pas, l'y de presque tous les affluens du Rhin, de la Murg, du Neckar, du Mein, de la Nahe, de la Lahn; de la Moselle, et de l'Aar, a une ouverture d'environ 90 degrés. Bingen, Niederlahnstein, Coblenz, sont dans des angles droits. Si l'on redresse par la pensée debout sur le sol, l'immense silhouette géométrale du fleuve, le Rhin apparaît portant toutes ses rivières à bras tendu et prend la figure d'un chêne.

Les innombrables ruisseaux dans lesquels il se divise avant d'arriver à l'Océan sont ses racines mises à nu.

La partie du fleuve la plus célèbre et la plus admirée, la plus riche pour le géologue, la plus curieuse pour l'historien, la plus importante pour le politique, la plus belle pour le poète, c'est le tronçon du Rhin central qui, de Bingen à Konigswinter, traversé en avant au couchant le soir Cabos de Colliers [illegible] que que les Romains nommaient les Alpes Cattes.

C'est là ce fameux trajet de Mayence à Cologne que presque tous les *tourists* font en quatorze heures dans les longues journées d'été. De cette manière à l'éblouissement du Rhin, et rien de plus. Lorsqu'un fleuve est rapide, pour le bien voir, il faut le remonter et non le descendre. Quant à moi, comme vous savez, j'ai fait le trajet de Cologne à Mayence et j'y ai mis un mois.

De Mayence à Bingen, comme de Konigswinter à Cologne, il y a sept lieues de riches plaines vertes et riantes, avec de beaux villages heureux au bord de l'eau. Mais, ainsi que je vous le disais tout-à-l'heure, le grand encaissement du Rhin commence à Bingen par le Rupertsberg et le Niederwald, deux montagnes de schiste et d'ardoise, et finit à Konigswinter, au pied des sept monts.

Là tout est beau. Les escarpemens sombres des deux rives se mirent dans les larges squammes de l'eau. La raideur des pentes fait que la vigne est cultivée sur le Rhin de la même manière que l'olivier sur les côtes de Provence. Partout où tombe le rayon du midi, si le rocher fait une petite saillie, le paysan y porte à bras des sacs et des paniers de terre, et, dans cette terre, en Provence il plante un olivier, et sur le Rhin il plante un cep. Puis il contrebute son terrassement avec un mur de pierres sèches qui retient la terre et laisse fuir les eaux. Ici par surcroît de précaution, pour que les pluies n'entraînent pas la terre, le vigneron la couvre, comme un toit, avec les ardoises brisées de la montagne. De cette façon, aux flancs des rochers les plus abruptes, la vigne du Rhin, comme l'olivier de la Méditerranée, croît sur des espèces de consoles posées au-dessus de la tête du passant comme le pot de fleur d'une mansarde. Toutes les inclinaisons douces sont hérissées de ceps.

C'est du reste un travail ingrat. Depuis dix ans les riverains du Rhin n'ont pas fait une bonne récolte. Dans plusieurs endroits, et notamment à Saint-Goarshausen, dans le pays de Nassau, j'ai vu des vignobles abandonnés.

D'en bas tous ces éboulemens en pierres sèches qui suivent les milles ondulations de la pente, et auxquels les caneluras du rocher donnent nécessairement presque toujours la forme d'un croissant, surmontés de la frange verte des vignes, rattachés et comme accrochés aux saillies de la montagne par les deux bouts qui vont s'amincissant, figurent d'innombrables guirlandes suspendues à la muraille austère du Rhin.

L'hiver, quand la vigne et le sol sont noirs, ces terrassement d'un gris sale ressemblent à ces grandes toiles d'araignée étagées et superposées dans les angles des masures abandonnées, espèces de hamacs hideux où s'est amoncelée la poussière.

A chaque tournant du fleuve se développe un groupe de maisons, cité ou bourgade. Au-dessus de chaque groupe de maisons se dresse un donjon en ruines. Les villes et les villages, hérissés de pignons de tourelles et de clochers, font de loin comme une flèche barbelée à la pointe basse de la montagne.

Souvent les hameaux, s'allongent, à la lisière de la berge, en forme de *queue*, égayés de laveuses qui chantent et d'enfans qui jouent. Ça et là une chèvre broute les jeunes pousses des oseraies. Les maisons du Rhin ressemblent à de grands casques d'ardoise posés au bord du fleuve. L'enchevêtrement exquis des solives peintes en rouge et en bleu sur ce plâtre blanc, fait l'ornement de la façade. Plusieurs de ces villages, comme ceux de Bergheim et de Mondorf près Cologne, sont habités par des pêcheurs de saumon et des faiseurs de corbeilles. Dans les belles journées d'été, cela compose des spectacles charmans. Le vannier tresse son panier sur le seuil de sa maison; le pêcheur raccomode ses filets dans sa barque; au dessus de leurs têtes le soleil murit la vigne sur la colline. Tout font ce qu'on leur donne à faire, l'autre comme l'homme.

[*à continuer.*]

COMMERCIAL.
NOUVELLE ORLEANS.

Mardi soir 15 mars 1842.

Les affaires sont à peu près dans le même état qu'à notre dernier rapport.

Nous cotons aujourd'hui les billets des banques dépréciées comme suit: banque d'Orléans, 60 à 75 pour cent d'escompte, Exchange et Atchafalaya 60 à 65, Améliorations 90 à 95.

COTON—La demande a été bonne depuis notre dernier rapport: pendant le courant de ces trois [illegible] jours 11,000 balles ont changé de mains, [illegible] 4,000 et aujourd'hui 3,000. Les prix [illegible] obtenus en plein, quelques transactions ont même eu lieu à des prix un peu au dessus, mais ces occasions se sont si rarement rencontrées qu'elles ne sont pas suffisantes pour altérer nos cotes. La plus grande partie des opérations ont eu lieu pour le compte des marchés de France. Les acheteurs d'Angleterre veulent pour opérer, que les nouvelles qui nous attendons d'Europe avec la plus grande anxiété nous soient parvenues.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Louisiane et Mississippi;

Ordinaire et bas, de	[illegible]
Ordinaire,	[illegible]
Bon ordinaire,	[illegible]
Bon ordinaire et petit courant,	[illegible]
Petit courant et courant,	[illegible]
Bon courant,	[illegible]

TABAC—Depuis notre dernier rapport la demande a été très bonne, les ventes excèdent 300 boucauts aux prix portés à nos dernières cotes, lesquels se sont bien maintenus.

SUCRE—Le marché est toujours très calme, les transactions, depuis samedi, n'ont pas excédé 350 boucauts. Les prix sont toujours de 3 à 5 1/2 pour les qualités inférieures et supérieures.

MELASSE—La demande a été assez bonne aux prix de 16 à 17 cents selon la condition du baril. Nous n'avons entendu parler d'aucune vente sur habitation.

FARINE—La demande a été très limitée et n'a eu lieu [illegible]

[illegible]

FRET—Le fret est très calme, nous signalons deux engagements pour le Havre à [illegible] cent.

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

[illegible]

ARRIVES.

[illegible]

Steamer J. Nichol, De Livil, Florence.
Bunyan, Griffith, St. Martinville.
Vermillion, Turpin, Vermillionville.
Maid of Kentucky, Lifford, Wm. Landing.
Jean d'Arc, Hagerty, Cincinnati.
Great Western, Powell, Louisville.
Ohio Valley, Whitaud, Maysville.
Davison, Ketcheval, St. Louis.

MEMORANDA.
Ports de la côte.

New York, 3 mars—arrivés, navire Louisiana, White, N. Orléans; navire Mississippi, Hilliard, do; barque A. Henry, Blakeley, do; barque Clark, do; goëlette Clark, Swett, do; brick Franklin, Bears, do, parti, navire Oconee, do.

Charleston, 5 mars—Expédiée, goël. Two Marys, Miner, N. Orléans.

Baltimore, 4 Mars—Arrivé, brick Saltana, Stubbs, Nlle Orléans. Partie, barque Mary, Orono, do.

Boston, 4 mars—Parti barque, Sarah, N. Orléans; arrivé barque Naples, Brown, do; brick Virginia, Rider, do.

Providence, 1 mars—Arrivé, navire Hanover de la Nlle Orléans.

Boston, 3 mars—Arrivé, navire Majestic, Hard, Nlle Orléans; [illegible] Barton, do.

New York, 4 mars—Arrivé, navire Panthea, Goodmanson, N. Orléans; navire Hibla, Hammond; brick Gleaner, Richardson, do; brick Phebe et Margaret, Halverson, do; expédié, navire Auburn, Durfie, do.

SOUS PRESSE,
L'ACTE AMENDANT LE BILL SUR LES BANQUES,
ET
L'ACTE POURVOYANT A LA LIQUIDATION DES BANQUES,
(En anglais)

On pourra s'en procurer des copies, en forme de pamphlets, à dater de vendredi prochain, chez CURN, au Merchants Exchange, et à l'imprimerie de l'*Abeille*. 16 m

BILL SUR LES BANQUES,
[EN FRANÇAIS,]
Tel qu'il a été adopté par la Législature de la Louisiane,

A vendre aux librairies de Moret, rue Royale, et Hebert, rue Chartres, et à l'ABEILLE.

10 f — Prix: 25 cents.

AVIS.
TROUPE ITALIENNE.

M. MARTY a l'honneur d'informer ceux de ses abonnés qui ont payé pour douze représentations qu'en s'adressant jeudi 17 du courant, rue d'Orléans, No. 37 et en apportant leur reçu on leur rendra l'argent pour les deux représentations qui n'ont pu avoir lieu à cause de la destruction par le feu du Théâtre St. Charles.

16 mars—2

Ni le capitaine, ni les consignataires du brick anglais Diadème, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage du dit batiment.

15 m — E. & F. J. FRESCOTT, 15 Canal.

AVIS—Mr. E. Casères, consignataire par la barque Callao, de Bordeaux, vendra bien se présenter au comptoir du soussigné et réclamer les marchandises à lui consignées.

15 m — L. H. GALE, 23 Commune.

$5 DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne, il y a environ quinze jours, négresse nommée SOPHIE, âgée d'à peu près 22 ans, taille de 5 pieds 1 ou 2 pouces américaines. Lors de son départ elle était vêtue d'une robe en coton à raies blanches, d'un mouchoir de couleur, et d'un mouchoir de tête rouge et blanc; elle a point de dents à la mâchoire supérieure.—On l'a vue souvent dans le faubourg Tremé, et dans les environs du rail road Pontchartrain. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la conduira chez le soussigné ou la fera loger à la geôle de la Première Municipalité.

F. DUCLERE,
15 mars—3t — rue Villeré entre Dumaine et St. Philippe.

60 Paniers de Champagne 1re qualité à vendre pour clore une consignation.
[illegible]

CANDIDATS POUR LA PLACE DE MAIRE.

A Messieurs les Editeurs de l'Abeille.

Messieurs,

Ayez la bonté de publier dans votre journal qu'à la demande d'un grand nombre de ses amis, M. WILLIAM FRERET a consenti à être de nouveau candidat à la place de Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans, à la prochaine élection. 19 janv

Nous sommes autorisés, par ses nombreux amis, à annoncer que M. DENIS PRIEUR est candidat pour la place de Maire de la Nouvelle-Orléans, à l'élection prochaine, et qu'il sera soutenu dans les trois Municipalités.

POUR LES PLACES DE RECORDERS.

Messieurs les éditeurs,

Veuillez annoncer dans votre journal que L. U. GAIENNIE a consenti à être candidat pour la place de Recorder de la seconde municipalité, et qu'il sera soutenu par un très grand nombre de votants sans distinction de parti.

Messieurs les Editeurs,—Veuillez annoncer que M. ALFRED J. LEWIS, est candidat pour la place de RECORDER de la Troisième Municipalité, M. George Y. Bright s'étant retiré.

1 m — MAJORITÉ.

Messieurs les Editeurs de l'Abeille,
Messieurs,

Veuillez annoncer qu'un grand nombre de votants des différents districts de la 2e. Municipalité, convaincus que M. GEORGE Y. BRIGHT a rempli les devoirs de sa charge avec zèle, fermeté et impartialité, ont résolu de le soutenir à la prochaine élection de Recorder, persuadés qu'ils sont que M. Bright ne fera pas défaut à l'appel de ses concitoyens et qu'il continuera comme par le passé à mériter l'approbation de tous ceux qui veulent le bien public.

PLUSIEURS VOTANS.

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE,
Nouvelle Orléans, 14 mars 1842.

LA Direction de cette Banque pour l'année courante est composée comme suit:

Directeurs nommés par l'Etat.
J. B. B. Vignié, Gustave Bonnet,
Charles Boudousquié, P. Reynaud,
Felix Grima, F. H. Woodlief.

Directeurs élus par les actionnaires.
H. D. Potts, V. Benjamin Dufossat,
Charles Derbigny, J. K. Jolly,
Farey Verret, Louis de Fériet,
R. Correll, John L. Lewis,
Pierre Gaillard, W. Hepp,
F. Jordy, Vt Aicard,

Et à une assemblée des Directeurs qui a eu lieu ce jour, Mr. J. B. B. Vignié a été dûment réélu président.
Par ordre. RICHARD RELF,
16 mars—3 — Caissier.

AUX AMATEURS DE LA BONNE LITTERATURE.

LES bibliophiles et autres amateurs littéraires sont prévenus qu'une personne, que la dureté des circonstances seule oblige à vendre sa propre bibliothèque, a fait l'ouverture de ses livres, pour un court espace de temps, dans l'un des magasins de la maison No. [illegible] de la rue de Chartres, près de celle de Conti, où ceux qui prient [illegible] valeur intrinsèque d'un ouvrage que sa nouveauté, et l'élégance de sa reliure, trouveront une collection des écrits de la plupart des philosophes, des publicistes, des historiens, des poètes et des orateurs les plus estimés du 16e siècle, et autres, ainsi qu'un grand nombre d'autres ouvrages, à des prix très modérés. Dans cette collection, il y a aussi un exemplaire du dictionnaire Encyclopédique, en 58 vols. in 4o. de l'édition d'Yverdon, et la belle édition des fables de Lafontaine en 2 vols. in folio, avec les gravures d'après Oudry. 16 mars—6

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Mardi, 15e. jour de mars 1842—Présent l'honorable A. M. Buchanan, juge—No 21026—L'Etat de la Louisiane vs. la Compagnie et Banque du Chemin de Fer d'Atchafalaya—Sur motion de Mr. W. Hoffman, avocat des défendeurs dans cette cause, faisant savoir à la Cour que le jugement et les décrets de forfaiture de la charte des dits défendeurs ont été signés, il est ordonné que conformément à la 6me section d'un acte pourvoyant à la liquidation des Banques, approuvé le 14 du courant, toutes poursuites judiciaires contre les dits défendeurs comme corporation sont et demeurent suspendues, et que publications de cet ordre seront faites conformément à la loi.

Extrait des minutes.
[illegible]

[illegible]

Extrait des minutes.
E. W. LEWIS, — Greffier
16 mars—3 fo

VENTES DE SHERIF.

[illegible]

V. ALLAIN,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

[illegible]

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.
TROUPE ITALIENNE.

Mercredi, 16 mars 1842.
Représentation extraordinaire.
Pour la première fois à ce théâtre.
MARINO FALIERO.
Grand opéra en trois actes, de Donizetti, poème de Bidera

THEATRE AMERICAIN.
RUE POYDRAS.

BENEFICE DE Mme FITZWILLIAM.
Et positivement sa dernière apparition avant son départ pour Mobile, ainsi que celle de
M BUCKSTONE.
Mercredi 16 mars 1842.
PET OF THE PETTICOAT.
Suivi de
HORS DE PLACE.
Le spectacle sera terminé par
LE BAISER DANS LES TENEBRES.

SALLE DE BAL WASHINGTON.
Antoine DUBORD, manager.

LES bals auront lieu les *Lundis, Mercredis, Vendredis* et *Samedis* de chaque semaine, pendant toute la saison.

EN FAILLITE.

L. H. Gostenhofer et William Kiesgander vs. leurs créanciers et les créanciers de Gostenhofer & Davis.
Dans la cour de district des Etats Unis, district oriental de la Louisiane No. 1.

EN vertu d'un ordre de cour émis dans l'affaire ci-dessus par l'honorable cour de district des E.-U. pour le district susdit, j'exposerai en vente publique le samedi 26 mars 1842, à midi, au domicile de L. H. Gostenhofer au Camp, No. 55 entre les rues Julie et St Joseph, les meubles (étant presque neufs et de qualité supérieure) aussi un superbe piano forte faisant partie des propriétés abandonnées par le dit failli à ses créanciers.

Conditions de la vente comptant.
A. SIDNEY ROBERTSON,
Marshal des E. U.

16 mars—3 en 10j

Les Etats Unis vs la goëlette Independence.
Dans la Cour de District des E.-U. pour le district oriental de la Louisiane, No. [illegible]

EN vertu d'un writ de venditioni exponas, à moi adressé dans l'affaire ci dessus, je vendrai au plus offrant et dernier enchérisseur, à la Bourse St Louis, rue St-Louis, samedi 19 du courant, la goëlette Independence, ses agrès et apparaux, et ameublements, telle qu'elle est actuellement mouillée à la Balise.

A. SIDNEY ROBERTSON,
16 mars—3t — Marshal des Etats-Unis.

ETAT DE LA LOUISIANE—Charles Derbigny vs. Terres de James W. Murray—Office du shérif—Cour de 2d. District—Lafourche Intérieure—Action en rem, writ de saisie—A James W. Murray et à tous ceux que cela peut concerner.

Qu'en vertu d'un ordre de saisie à moi adressé par la Cour ci-dessus mentionnée dans la cause ci dessus intitulée, j'ai saisi le 28me jour d'octobre 1841, un certain lopin de terre sis dans la dite paroisse de Lafourche Intérieure, rive gauche du Bayou Lafourche, ayant huit arpens de face plus ou moins, par quarante arpens de profondeur, borné d'en haut par la propriété de Thomas Barrett, et d'en bas par celle de Mme William Field.

Vous êtes par le présent notifié de faire valoir à la dite Cour, trente jours après la date de cet avis, les raisons pour lesquelles la propriété saisie ne serait pas vendue selon la demande du pétitionnaire, pour satisfaire la somme de trois cent cinquante piastres, étant le montant pour lequel les réparations et constructions à être faites au chemin public au front de la dite propriété ont été adjugées au dit Charles Derbigny, le même qui a adjugé par l'inspecteur des chemins, levées, &c. dans et pour la 1ère partie du 6ème arrondissement de cette paroisse, avec les frais du procès, conformément à la 3ème section d'un acte de la Législature de cet Etat intitulé: "Acte relatif aux chemins et levées" approuvé le 7 février 1840, et amendé par acte de la Législature portant titre "Acte relatif aux chemins et levées dans la paroisse de l'Assomption et de Lafourche Intérieure", approuvé le 8 mars 1841.

Donné sous ma main à Thibodeaux, ce—jour de mars 1842.

M. BOURG,
16 mars—8 — Shérif.

LE Docteur LOPEZ, médecin de la faculté de Paris, vient de fixer son domicile en cette ville, [illegible]

AU GRAND BON MARCHE

UN grand assortiment de MARCHANDISES SECHES [illegible]

PATCHON FRERES.
Maison rouge entre les deux marchés, [illegible]

[illegible]

VIN blanc—100 paniers vin blanc [illegible] à vendre par
LOISON & SILVESTRE, Vieille Levée.

[illegible]

VINS de Bordeaux—100 barriques vin de [illegible]
LOISON & SILVESTRE.

[illegible]

CHAPEAUX de toile [illegible]

[illegible]

TOILE [illegible]
FERGUSON & REID.

PORC—[illegible]
FERGUSON & REID.

[illegible]

PLOMB à Giboyer [illegible]

[illegible]

CAFE de la Havane et de Rio [illegible]
J ALBERT.

VERRES à vitres [illegible]
J. ALBERT, 22, rue St-Louis.

HUILE à vendre [illegible]

CIGARS, Draps, [illegible]

TRAITES sur Boston [illegible]

TRAITES sur Boston et Baltimore, à vendre par [illegible]

CHAUX—[illegible]

SAINDOUX—[illegible]
W. C. TOMPKINS & Co., 10 Gravier.

BLANC de baleine—[illegible]
W C TOMPKINS & co. 10 Gravier.

SAVON et huile—[illegible]
W C TOMPKINS & co.

EAU de vie [illegible]
W. C. TOMPKINS & co, 10 Gravier.

SAINDOUX—1500 barils à vendre par
16 m — CH C SACKETT & co, 38 Poydras.

PORC et bœuf—700 barils à vendre par
16 m — CH C SACKETT & co, 38 Poydras.

BEURRE—40 barillets à vendre par
16 m — CH C SACKETT & co, 38 Poydras.

CAFE—1000 sacs de la Havane, en magasin à vendre par
CUCULLU, LAPEYRE & co,
16 m — 28 Vieille Levée.

SUCRE—83 caisses blanc de la Havane à vendre par
CUCULLU, LAPEYRE & co,
16 m — 28 Vieille Levée.

TABAC—150 balles supérieur à vendre en magasin par
CUCULLU, LAPEYRE & co,
16 m — 28 Vieille Levée.

CIGARES—500,000 de la Havane à vendre par
CUCULLU, LAPEYRE & co,
16 m — 28 Vieille Levée.

VIN—350 barriques rouge de Catalogne, 150 barils sec de Malaga, 40 de madère et porto, 10 damejeannes Rota à vendre en magasin par
CUCULLU, LAPEYRE & co,
16 m — 28 Vieille Levée.

AMANDES—40 sacs et caisses en débarquement du brick Delphin à vendre par
CUCULLU, LAPEYRE & co,
16 m — 28 Vieille Levée.

PEINTURE blanche et clous.
500 kegs peinture blanche extra et No 1 et 2,
500 kegs clous fer de Suède numéros assortis, récemment reçus et à vendre par
J ALBERT, 22 St-Louis.

INDIGO—50 surons indigo à vendre par
J ALBERT, 22 St Louis.

CLOUS—1400 barillets de grandeurs assorties, en magasin et à vendre par
W. C. WHITBIDGE, 76, Magasins.

BLANC de Baleine—300 caisses de New Bedford, à vendre par W. C. WHITRIDGE, 76, Magasins. 16 m.

TABAC—190 caisses tabac manufacturé de la Virginie, à vendre par
16 m. — W. C. WHITRIDGE, 76, Magasins.

WHISKEY—50 barils vieux Monongahela, en magasin et à vendre par
16 m — W. C. WHITRIDGE, 76, Magasins.

VIN de Champagne—130 paniers en magasin, à vendre par W. C. WHITRIDGE, 76, Magasins. 16 m.

EAU DE VIE de pêches—25 barils à vendre par
16 m — W. C. WHITRIDGE, 76, Magasins.

MAQUEREAUX—18 barils No. 1, 30 barils No. 2; 30 barils 30 1/2 barils No. 1; 40 1/2 barils No. 2, et 1/4 barils Nos. 1 et 2 en magasin, à vendre par
8 mars — PETERS & MILLARD,

BEURRE de Goshen—100 barrillets, à vendre en magasin par PETERS & MILLARD, 8 mars—3t

[illegible]

COTON [illegible]
FROST [illegible] Vieille Levée.

[illegible]

CIGARES—un assortiment [illegible]
J ROBERT [illegible]

HUILE d'Olive [illegible]
LYALL & DAVIDSON.

BRIQUES [illegible]
LYALL & DAVIDSON.

[illegible]
LYALL & DAVIDSON.

CIGARES—300,000 assortis à vendre par
J B VALLS, 34 Gravier.

VIN de Champagne—[illegible] caisses de qualité supérieure, récemment importé, à vendre par
15 m — R D BLOSSMAN, 30 Bienville.

PAPIER pour le marché mexicain—[illegible]
16 m — R D BLOSSMAN, 30 Bienville.

CIGARES—Un assortiment d'excellents cigares de la Havane, constamment en mains à vendre par
15 m — J M CABALLERO, 32 Vieille Levée.

CAFE de la Havane 1re qualité en magasin à vendre par
15 m — J M CABALLERO, 32 Vieille Levée.

SUCRE blanc et brun de la Havane en magasin à vendre par
16 m — J M CABALLERO, 32 Vieille Levée.

INDIGO—8 surons en magasin à vendre par
15 m — J M CABALLERO, 32 Vieille Levée.

CONSERVES alimentaires—7 caisses conserves alimentaires de J. Colin de Nantes, assorties en petits pois, cèpes à l'huile, pâtés divers, gibier et poisson, truffes et viandes diverses, reçues par le navire London et à vendre par
J. ALBERT.
15 mars — 21, St. Louis.

FROMAGES de Gruyère et de Hollande.
8 barriques fromage de Gruyère et 6 caisses fromage de Hollande croute rouge, reçues par le navire London, et à vendre par
J. ALBERT,
15 mars — 22, St. Louis.

A LOUER—Le troisième et le quatrième étage de la grande bâtisse à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Poydras, au-dessus du United-States Exchange. Le troisième est éclairé au gaz et sera loué à un bon locataire à raison de trente piastres par mois. Le quatrième peut convenir à une belle salle d'exercices, et sera louée à $20. S'adresser à la buvette du United States Exchange. 10 m—3

PERDU—Un poney mexicain, à longue queue, ayant les pieds blancs, âgé d'environ quatre ans, il a été perdu dans la nuit du 13 du courant. Une récompense honnête sera donnée à la personne qui donnera des renseignements pouvant faire retrouver ce cheval.
15 m—3 — S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

GEOLE DE POLICE—1re. MUNICIPALITE.
Dépôt Général pour les Esclaves marrons.

DETENU au dépôt général ci dessus, un nègre nommé FRANCK, se disant appartenir à Mr Louis Brown, de Monroe, (Arkansas). âgé d'environ dix sept à dix huit ans, taille d'à peu près cinq pieds, ne parlant qu'anglais.

Ce nègre ayant déjà été annoncé comme détenu à la geôle de police sera vendu dans le délai prescrit par la loi s'il n'est pas réclamé avant ce temps.

ED. PLANCHARD,
12 mars—30f du s.a.t.9m.1pm — Gardien de la Geôle.

LES soussignés viennent de recevoir par les navires London, Louis XIV, Gov. Davis, May Flower, Rubi et du Havre et Agnes Gilmore de Liverpool, les articles suivans:
Coutil couleur et blanc, dernier genre.
Mérinos superfin et cashmeré noir,
Batiste de couleur pour veste,
Chapeaux gris et noirs en feutre,
[illegible]
Drap de billard supérieur.
7 mars — L. & A. [illegible] rue de Chartres

[illegible]

FAILLITES

[illegible]

Edward Boulart,
Hermogène Brown,
W. M. Lambeth,
A. Ledoux,
A. Banduein,
F. A. Dugelon,
C. Boudousquié,
Chas Deblieux,
Wm. Dabuys

MEDICAMENTS POUR HABITATION—[illegible]

[illegible]

GRANDES NOUVEAUTES POUR ETE.

CORDEVIOLLE & LACROIX viennent de recevoir par les derniers arrivages de France, d'Angleterre, [illegible]
Draps français et anglais, pour gilets (grande nouveauté), batistes écrues et coutils pour paletots, vestes et redingotes, soie d'Italie de première qualité.
Boutons assortis pour habits, pantalons et gilets.
12 mars — 123, rue de Chartres

T. LONEY a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il continue à tenir son établissement de barbier [illegible] rue des Remparts, No. 100, qu'il teint les cheveux et qu'il fait le traite de toutes les maladies curables.

T. Loney a l'honneur d'informer le public qu'il n'a jamais eu de fils.

HOTEL DES VOYAGEURS A DONALDSONVILLE.
En face du Théâtre.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il a repris l'hôtel tenu à Donaldsonville par MM. Dupuis & Leneur et dernièrement par M Landry. Une cour spacieuse recevra les voitures de MM. les habitants. Par sa position avantageuse, ledit hotel se recommandera toujours au patronage général et le soussigné par ses soins et l'excellence de sa table s'efforcera de le continuer.

L'ouverture aura lieu le 15 au 17 mars courant.
8 mars—5 — MICHEL DOUAIS.

MANUEL R. DE LA CALLEJA,
A transporté son domicile à la rue Ste. Anne No. 36, entre Condé et Royale. 5 mars—23

CORDE et Toile d'Emballage—2000 pièces et rouleaux à vendre par
MAUNSEL WHITE & Co,
12 f — rue Gravier.

SEL—140 tonneaux blanc de Cette, à vendre à bord de la barque suédoise Pianoforte. 16 mars

SANGSUES—10,000 dernièrement reçues, à vendre par
V. L. GIRARD & Co
16 mars — encoignure Chartres et St. Pierre

FROMAGE, MORUE, &c.
50 fromages première qualité,
100 caisses morue fraiche,
125 paniers huile d'olive de Marseille,
30 caisses confitures, et fruits dans leur jus.
100 boites sardines, à vendre par
12 mars — S. LATAPIE, 78, Vieille Levée.

INDIGO—8 surons, en débarquement de la goëlette Wm. Bryan, à vendre par — J. M. CABALLERO,
[illegible] — 32, Vieille Levée.

ARDOISES—[illegible] dernièrement reçues de Bangor, [illegible]
LYALL & DAVIDSON,
12 mars — 164, Camp.

LA Banque des Citoyens de la Louisiane [illegible]

[illegible]

MALLE DES ETATS-UNIS.

Le steamer GARDINER, capitaine Salter, partira pour le Mobile mercredi, 16 mars, après l'arrivée des chars du chemin de fer. Pour fret ou passage, s'adresser à A. G. SLOO, 35 rue du Camp. Bureau de la malle des Etats-Unis.

Le fret sera reçu au rail-road, tous les jours excepté le dimanche, jusqu'à 4 heures P. M.

POUR VERMILLONVILLE et tous les Ports intermédiaires—Le steamer VERMILLONVILLE, capitaine E. A. Turpin, partira jeudi, 17 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à l'Encoignure, FOLLAIN, BELLOCQ & REGELOS,
16 mars — 30, Rue St. Louis.

POUR ST. LOUIS.—Le steam boat ST. LOUIS, capt. J. M. [illegible], partira samedi 19 du courant à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Poydras ou à
15 m — JOHN B. SHAW & Co, 24, Poydras.

POUR ST. LOUIS.—Le steamer CHAMPLAIN, capitaine Frelich, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Poydras ou à
HAWTHORN & WOOD,
8 fév — 60, Gravier.

POUR NEW-YORK—Samedi 19—Le navire WALES, capitaine L. L. Watts, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret de 150 balles ou passage, s'adresser à bord vis à vis la rue des Magasins ou à
16 mars — FOSDICK & BROTH, 56, Camp

POUR NEW-YORK—La barque CASPIAN, capt. Belling, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à — G BEDFORD & BECK,
16 mars — 24, Douane.

POUR PHILADELPHIE.
La barque de première classe, SARAH-HAND, capt. Herrick, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste de son fret, ou passage, s'adresser à
16 mars — Z & J TOBY & BOGERT,
36 rue du Camp.

POUR LE HAVRE—Le navire de première classe CLINTON, capt. Hartley, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à
16 m — LEVI H GALE, 23, rue Commune.

POUR VERA-CRUZ—La goëlette VIRGINIE-ANTOINETTE, capt. H. Place, partira positivement jeudi 18 du courant. Pour le reste de son fret ou passage, s'adresser à
A. CAPDEVIELLE & CUCULLU,
16 m — 56, Vieille Levée

POUR BALTIMORE.
Demain soir.
Le brick ARCHIPELAGO, capitaine J. Albert Grey, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à
G BEDFORD & BECK, 24, Douane.

POUR LE HAVRE—Le 24—Le navire ROCHESTER, capitaine Owen, partira comme il est dit ci-dessus. Pour passage s'adresser à bord vis à vis la presse d'Orléans ou à
S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

POUR LE HAVRE—Le navire NEW ENGLAND, capitaine Lowell, sera expédié sous peu. Pour fret de 100 balles ou passage, s'adresser à bord ou à
S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

POUR MARSEILLE—Le brick CITIZEN, capitaine Thing, partira sous peu de jours. Pour passage, s'adresser à bord vis à vis les magasins tranquilles ou à
S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

PASSAGE POUR LE HAVRE—Le navire français VILLE DE PARIS, capitaine Sturges, peut prendre 3 passagers à l'entrepont. S'adresser à bord vis à vis la presse coton Millaudon ou à
14 mars — LEVI H. GALE, 23 Commune.

POUR VERA CRUZ—La goëlette VIRGINIE-ANTOINETTE, capitaine H. Place, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à — A. CAPDEVIELLE & CUCULLU,
12 mars — 56, Vieille Levée.

POUR MARSEILLE—La barque suédoise l'INNOCENCE, capt. Engstrom, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à — V L GIRARD & Co
10 mars—3 — Enc. Chartres et St Pierre

POUR TRUXILLO & OMOA. (Baie Honduras)
La belle goëlette fine voilière, LAURA VIRGINIA, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Fillietto, ayant des aménagements supérieurs pour passagers, partira samedi. S'adresser au capitaine à bord vis à vis la Place Dumas.

[illegible]

POUR ST. JAGO DE CUBA—La goëlette CASSIUS, [illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

AVIS D'ENCAN.
PHILLIPS, DUBERTRAND & Co., Encanteurs,
Encoignure Magasin et Poydras.
J. P. PHILLIPS,
P. DUBERTRAND,
14 mars — VICTOR DUBERTRAND.

AVIS D'ENCAN.
LE soussigné a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'en conséquence du dernier incendie il a transporté son magasin dans le magasin ci-devant occupé par Mr Beard à l'Encan, rue du Camp, il espère que le public, continuera à lui accorder son patronage.
J A BEARD, encanteur.

WM. H. ROBERTSON, ayant pris le magasin à l'encoignure des rues de Chartres et de la Douane, (ancienne encoignure d'Oakey) et s'étant associé M. A. L. FERNET, pour faire les ventes à l'encan, les affaires seront conduites sous la raison de WM. H. ROBERTSON & Co. Il espère que les longues expériences dans ce genre d'affaires lui assurera une part du patronage public.

On recevra avec plaisir tous les articles qu'on voudra envoyer en vente, avant les heures d'encan.

Toutes les ventes hors de magasin, particulièrement celles de propriétés, seront faites avec toute l'attention possible. 7 mars—6t

PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan, aujourd'hui mercredi, à midi, à l'Arcade de Bank:
Dix superbes ESCLAVES.
Les descriptions en seront données au moment de la vente. 16 mars—1f

PAR J. B. SLACHE.

IL sera vendu jeudi le 17 du courant à 4 1/2 heures P. M. sur la Levée, vis à vis la place publique, par ordre et sous l'inspection des gardiens de port, 1 lot de vieux cordages et approvisionnements appartenant au navire Europe, ayant subi des réparations. 16 mars—2

PAR R. R. RYNES.
Vente de meubles.

IL sera vendu vendredi 18 courant, à dix heures, à son magasin d'encan au premier, rue des Magasins, No 81, vis à vis l'Arcade de Bank:
Un assortiment de beaux meubles dernièrement reçus du Nord, consistant en partie en:
16 armoires d'acajou,
12 sofas, bureaux, tables, sideboards, glaces, chaises et autres articles.
Aussi plusieurs services de porcelaine de France.
Conditions—comptant. Vente positive. 16 m

PAR W. H. ROBINSON & Co.
A. L. FERNET, Encanteur.

IL sera vendu demain, à dix heures A. M., au No. 33, encoignure Chartres et Douane:
200 caisses cigares, en bon état, payables en billets de l'Exchange, au pair.
[illegible]
de l'Atchafalaya, au pair.
des Améliorations, au pair. 16 mars

PAR E. TASTET.
Articles de modes à l'encan.

AU No. 147, rue de la Vieille Levée, entre les rues Ursulines et Hopital,
Il sera vendu sans réserve, samedi, 19 du courant, une quantité de marchandises de modes et linge fait.
Conditions:—Comptant. 15 m

Vente de marchandises avariées depuis le dernier incendie.
PAR J. A. BEARD & Co

IL sera vendu à l'encan vendredi 18 du courant, à 10 heures 1/2, dans les magasins situés à l'encoignure des rues du Camp et Natchez.
Une grande quantité de marchandises sauvées de l'incendie se composant de liqueurs, vins, tabac, cigares, papeterie, meubles, marchandises de nouveautés, marchandises sèches, bottes, souliers, chapeaux, pianos, &c. &c.
Légèrement avariées et vendues pour le compte de qui il appartiendra. 15 m

PAR W. H. ROBERTSON & Co.

DES livraisons de Cotons continueront à avoir lieu au bureau à l'encoignure des rues de Chartres et Douane, pour des billets au pair des Banques de l'Exchange, Atchafalaya et Améliorations, aussi pour des billets non dépréciés. 14 mars—2

PAR J. LEVY.
Vente de syndic.
J. B Barnett vs. ses créanciers.

IL sera vendu Jeudi, 24 du courant, à 10 heures 1/2, au No. 12 rue du Canal, par ordre de l'honorable A. M. Buchanan, juge de la Cour de District dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans:
Une quantité de Meubles, un cheval, un cabriolet, harnais, selle et bride. 14 mars—2

[illegible]

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Nouvelle Orléans, 10 Mars 1842.

LES actionnaires de cette banque sont par le présent notifiés qu'une assemblée des actionnaires de cette institution aura lieu le samedi 16 avril prochain, à 10 heures du matin, pour prendre en considération l'acte intitulé: "Acte pour faire revivre les chartres des diverses banques de la ville de la Nouvelle-Orléans et pour d'autres objets," approuvé le 5 février 1842, afin de voter son acceptation ou son rejet, ainsi que celui de l'acte du 7 de ce mois qui amende le premier.
Par ordre de la direction.
15 mars — GEO. O. HALL, Caissier.

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans le 16 mars 1842.

CONFORMEMENT aux résolutions du bureau des directeurs de cette banque passée le 15 du courant, il est notifié aux actionnaires de cette institution de s'assembler au local de la banque dans cette ville jeudi 21 avril prochain à midi à l'effet de prendre en considération l'acte intitulé "un acte pour faire revivre les chartes des différentes banques de la Nouvelle Orléans et pour d'autres objets" approuvé le 5 février 1842, et aussi un acte amendant le dit acte approuvé le 7 mars 1842, et pour délibérer si les actionnaires accepteront cette institution provisoire qui a eu lieu précédemment par les directeurs de cette institution.
15 mars—121 av — WM. E. LEVERICH caissier.

BANQUE DE CARROLLTON.
Nouvelle Orléans, le 14 mars 1842.

UNE assemblée générale des actionnaires est par le présent convoquée pour avoir lieu samedi 16 avril courant, à six heures P. M. au local de la banque pour prendre en considération un acte de la législature promulgué le 7 mars, intitulé: "un acte pour amender un acte pour faire revivre les chartes des banques de la Nouvelle Orléans, et pour d'autres objets" approuvé le 5 février 1842, qui a été provisoirement accepté par le bureau des directeurs d'après les dispositions contenues dans la section 15 dudit acte.
Par ordre du bureau.
15 mars — JOHN NICHOLSON, Caissier.

BANQUE DES AMELIORATIONS.
Jeudi 10 mars 1842.

AUNE réunion des actionnaires de la Banque des Améliorations qui a eu lieu le [illegible] à l'effet de déterminer s'il convient à la dite institution d'accepter l'acte intitulé "Acte pour faire revivre les chartes des diverses banques établies dans la ville de la Nouvelle Orléans, et pour d'autres fins," et un autre acte amendant le dit acte, approuvé le 7 du présent mois de mars, il a été résolu à l'unanimité qu'elle accepte les dispositions qui dites actes sont en [illegible]
14 mars — M. CRUZAT, Président,
L. EYMA, Secrétaire.

BANQUE D'ETAT DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, 12 mars 1842.

UNE assemblée générale des actionnaires de cette institution est par le présent convoquée pour lundi 18 de [illegible], à 4 heures de l'après midi, au local de la banque, afin de délibérer sur l'acte de la législature, intitulé "Acte pour faire revivre les chartres des diverses banques de la ville de la Nouvelle Orléans et pour d'autres objets, approuvé le 5 février 1842, et sur l'acte du 7 du courant qui amende le dit acte [illegible]

[illegible]